

DL 2023_11/07

MARCHÉ SE2021-06 PRODUCTION, STOCKAGE D'EAU OSMOSÉE ET MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ DE VALORISATION DU BIOGAZ SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN - AVENANT N° 1 : PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **7 novembre 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 13 novembre à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BRUYÈRE, DERC, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (17)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. VERDELET, M. BILIRIT par M. PIN, M. BOUSQUIER par M. BRUYERE, M. COLLADO par M. GIRARDI, Mme DUCOS par M. ROSO, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. KLEIBER par M. DERC, M. LAVILLE par M. ROSIER, M. PICCOLI par M. SEGALA, M. PONTTHOREAU par M. SOUBIRON, Mme TONIN par M. BIASOTTO (11)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 17

Représentés : 11

TOTAL : 28

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Marie-Claude ARQUEY.

DL 2023_11/07

MARCHÉ SE2021-06 PRODUCTION, STOCKAGE D'EAU OSMOSÉE ET MISE EN PLACE D'UNE UNITÉ DE VALORISATION DU BIOGAZ SUR L'ISDND DE MONFLANQUIN - AVENANT N° 1 : PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de l'exécution du marché SE2021-06, des réglages complémentaires sont à apporter sur le réseau de captage du biogaz, afin d'obtenir une dépression plus importante dans les collecteurs et améliorer ainsi la quantité et la qualité du biogaz collecté.

Ces adaptations ont été demandées selon les préconisations de WAGA. Cette opération, réalisée en complément de la maintenance mensuelle qui sera décalée d'une semaine, se fera en plusieurs étapes et sur plusieurs jours (4 demi-journées complémentaires).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_10/08 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la production, le stockage d'eau osmosée et la mise en place d'une unité de valorisation du biogaz sur l'ISDND de Monflanquin,

Considérant la notification en date du 15 mars 2022 auprès de l'entreprise FBI BIOME et l'envoi en contrôle de légalité le 23 mars 2022, pour un marché d'un montant de 498 700€ HT pour 48 mois (2 ans fermes renouvelables 2 fois 1 an),

Considérant l'ordre de service n° 2 et le devis associé concernant les prestations,

Considérant le projet d'avenant n° 1 afin d'intégrer les prestations de l'ordre de service n° 2, pour un montant complémentaire de 2 580€ HT représentant 0,52% d'écart introduit,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 au marché SE2021-06 « Production, stockage d'eau osmosée et mise en place d'une unité de valorisation du biogaz sur l'ISDND de Monflanquin », avec l'entreprise FBI BIOME titulaire du présent marché, d'un montant de 2 580€ HT,
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Tout avenant supérieur à 5% du montant initial du présent marché devra faire l'objet d'un avis de la CAO avant prise de décision par le Président.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 novembre 2023,

Le Président,

Publication/Affichage le 14 novembre 2023

Ludovic BIASOTTO